

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 27 mars 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Sylvie MARTIN.
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU.

ABSENTS : M. Laurent BERNARD a donné procuration à M. Alain PIBOULEAU.
M. Marc LOISON a donné procuration à M. Dominique FOURCADE.
M. René ROQUES a donné procuration à M. Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4 02**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : STATION – ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC – LOT 3 : UNITÉ DE MAINTENANCE POUR LES GRANDES INSPECTIONS DES TÉLÉSIÈGES TUTE ET RÉBENTY.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le marché portant sur les grandes inspections des télésièges Tute et Rébenty sur la période 2025 - 2028 a été lancé le 30 janvier 2025 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et comprend 5 lots. Les candidats pouvaient déposer leurs offres jusqu'au 19 février 2025 à 12 heures.

A l'issue de l'analyse des propositions, une phase de négociation a été engagée avec les candidats ayant répondu à la consultation pour le lot 3.

La Commission Consultative des Marchés, convoquée le 9 avril 2025, propose d'attribuer le lot 3 du marché à l'entreprise FABRE FOURTINE TRAVAUX pour un montant de 512 408,32 € HT pour la tranche ferme et 24 327,60 € HT pour la tranche optionnelle.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer le lot 3 du marché portant sur les grandes inspections des télésièges Tute et Rébenty sur la période 2025 – 2028 à l'entreprise mentionnée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'attribuer le lot 3 du marché pour les grandes inspections des télésièges Tute et Rébenty à l'entreprise **FABRE FOURTINE TRAVAUX** pour un montant de **512 408,32 € HT** pour la tranche ferme et **24 327,60 € HT** pour la tranche optionnelle.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 11 avril 2025

Le maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA

